

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 40 (1949)
Heft: 18

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Centrales Suisses d'électricité

Ordre du jour de la 58^e Assemblée générale (ordinaire) de l'UCS

le samedi 1^{er} octobre 1949, 16.30 h

au Casino de Montbenon (grande salle), à Lausanne

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Procès-verbal de la 57^e Assemblée générale du 4 septembre 1948 à Coire ¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1948 ²⁾.
- 4^o Comptes de l'UCS pour 1948 ²⁾ et propositions du Comité ²⁾.
- 5^o Comptes de la Section des achats pour 1948 ²⁾ et propositions du Comité ²⁾.
- 6^o Fixation des cotisations des membres pour 1950 ²⁾, conformément à l'article 7 des statuts; proposition du Comité.
- 7^o Budget de l'UCS pour 1950 ²⁾; proposition du Comité.
- 8^o Budget de la Section des achats pour 1950 ²⁾; proposition du Comité.
- 9^o Rapport sur l'activité de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS en 1948 ²⁾, et comptes 1948 ²⁾, approuvés par la Commission d'administration.
- 10^o Budget de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS pour 1950 ²⁾, approuvé par la Commission d'administration.
- 11^o Rapport et comptes du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour 1948 et budget pour 1949 ²⁾.
- 12^o Nominations statutaires:
 - a) élection de 4 membres du Comité (les mandats triennaux de MM. Gasser, Hugentobler et Leuch sont expirés; M. Kähr désire se retirer à la fin de l'année);
 - b) élection de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants.
- 13^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 14^o Divers: propositions des membres.
- 15^o Conférence de M. P. Meystre, Lausanne: «*L'énergie dans les villes modernes : Lausanne, son Service de l'Electricité*».

Pour le Comité de l'UCS

Le Président:
H. Frymann

Le Secrétaire:
Dr. W. L. Froelich

¹⁾ voir Bull. ASE t. 39(1948), n° 26, p. 895...898.

²⁾ Tous ces documents se trouvent dans le présent numéro.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Rapport du Comité de l'UCS à l'assemblée générale sur l'exercice 1948

Contenu	Page
1. Situation générale	703
2. Les conditions hydrologiques et leurs répercussions	703
3. La production d'énergie électrique	704
4. La consommation d'énergie électrique	704
5. Le développement des raccordements	705
6. Construction de centrales; contrats d'importation d'énergie	705
7. Installations de transport et de distribution; interconnexion des réseaux	706
8. Le développement futur de l'approvisionnement en électricité	707
9. Situation financière des centrales d'électricité; questions de prix	707
10. Législation et autorités	708
11. Questions touchant le personnel	710
12. Les centrales et l'opinion publique	710
13. Ravitaillement et achats	711
14. Comité et commissions	711
15. Secrétariat	712
16. Organisations affiliées	713
17. Manifestations	714

1. Situation générale

En 1948, la situation économique générale fut caractérisée par la persistance de la conjoncture, bien qu'une certaine tendance régressive indéniable se manifestât dans quelques branches. Il convient de souligner que la demande d'énergie électrique a continué à être très active et qu'aucun symptôme de fléchissement des besoins ne se fait sentir. Ceci est d'autant plus remarquable que le ravitaillement en combustibles est pratiquement normal. L'importation de charbon atteignit en chiffre rond 2,7 millions de tonnes en 1948, soit 15 % de moins seulement que l'importation normale d'avant-guerre, évaluée à 3,2 millions de tonnes. De même, le ravitaillement en combustibles liquides a été très satisfaisant. On a importé plus de 450 000 tonnes de mazout et d'huile pour moteurs Diesel. Dans ce domaine, il est vrai que la question d'un stockage suffisant n'est pas facile à résoudre. Les citernes disponibles en Suisse à cet effet sont encore insuffisantes.

Etant donné qu'il n'y a plus pénurie de combustibles, la demande sans cesse croissante d'énergie électrique indique des modifications de structure de notre économie. Si le prix de l'électricité, resté stable malgré le renchérissement général, est susceptible de pousser fortement à la consommation, il est indubitable que l'augmentation des besoins de courant dépend en première ligne de la tendance à rationaliser toutes les exploitations, ainsi que du renchérissement énorme de la main-d'œuvre.

En 1948, les centrales d'électricité ont pratiquement été en mesure de satisfaire à toutes les demandes de livraison de courant, ceci grâce aux efforts intenses tendant à l'utilisation rationnelle de l'eau disponible et grâce au fait que toutes les autres sources d'énergie disponibles ont été mises en service en temps voulu. Néanmoins, c'est un fait que notre économie électrique, basée sur la production hydraulique, dépend bien plus fortement des conditions météorologiques aujourd'hui que naguère. Cette dépendance sera moins sensible dès que quelques-unes des usines hydro-électriques à accumulation actuellement en chantier entreront en service.

2. Les conditions hydrologiques et leurs répercussions

Comparativement à l'année hydrographique 1946/47, caractérisée par un hiver sec suivi d'un été très sec et très chaud, l'année hydrographique 1947/48 — dont les trois quarts tombent sur l'exercice 1948 — a été un peu plus favorable pour l'économie électrique. Toutefois, par suite de l'irrégularité des débits, elle ne saurait être considérée comme une année normale. La période de pluie et de dégel qui débuta vers la mi-novembre 1947 s'étendit au premier trimestre 1948 tout entier. Les précipitations furent si abondantes que, en dépit de la sécheresse de l'automne et de l'arrière-automne, l'hiver 1947/48, pris dans son ensemble, présente des conditions moyennes.

En janvier et février 1948, le Rhin accusa un débit très abondant, jusqu'à 1500 m³/s, pour revenir en mars à la moyenne des années normales. Le niveau du fleuve tomba ensuite bien au-dessous de la moyenne, jusqu'aux pluies abondantes qui durèrent de la mi-juin à fin août. Pendant la première moitié, la plus chaude, de l'été, les affluents des lacs préalpins n'eurent qu'un très maigre débit, alors que la fonte des neiges n'avait pas encore atteint son volume normal dans la région des lacs alpins. La seconde moitié de l'été amena une alimentation abondante des lacs préalpins; toutefois la température baissa à tel point à haute altitude que la fonte des glaciers en fut presque interrompue. Le remplissage des bassins d'accumulation ne réussit que grâce à une réduction temporaire des fournitures d'énergie aux chaudières électriques.

Vers la mi-septembre, les bassins d'accumulation étaient pratiquement pleins. Mais à partir de ce moment il n'y eut plus de précipitations notables. Le débit des rivières décrût constamment et celui du Rhin tomba jusqu'à fin décembre à la valeur extrêmement basse de 374 m³/s, ce qui correspond à 50 % en chiffre rond de la moyenne pluriannuelle. Pour ménager les bassins d'accumulation, on mit en

service une partie des installations de production thermique des centrales d'électricité déjà au début de l'automne. Le 18 octobre, l'Office fédéral de l'économie électrique ordonna la mise en service de toutes les installations thermiques des centrales d'électricité pendant 16 heures au moins par jour. En même temps, il ordonna la suspension de toutes les livraisons de courant aux chaudières électriques, de même qu'aux fours électriques de 20 kW et plus, tout en interdisant la fourniture de courant aux installations combinées. Malgré ces mesures, la réserve hydraulique des bassins continua à diminuer de telle sorte que le chauffage électrique des locaux fut interdit le 29 novembre et que d'autres restrictions, très lourdes pour l'industrie et les ménages, durent être édictées le 27 décembre. Mais elles n'entrerent en vigueur que le 3 janvier 1949. La situation très tendue du ravitaillement en électricité engagea en outre les industriels propriétaires d'installations thermiques de réserver à mettre celles-ci en service.

3. La production d'énergie électrique

En face des conditions hydrologiques décrites plus haut, l'étroite collaboration des centrales d'électricité fit ses preuves une fois de plus. C'est grâce à cette collaboration — et par elle seulement — qu'on arriva à utiliser presque totalement l'énergie disponible selon le débit des cours d'eau et à remplir pratiquement les bassins d'accumulation jusqu'en automne, en dépit des difficultés signalées. La production effective des centrales hydrauliques atteignit en 1948 environ 99 % de la production possible.

Le fort débit des cours d'eau pendant le premier trimestre 1948 et le débit correspondant à la moyenne de nombreuses années pendant le semestre d'été permit d'amener la production totale de l'année hydrologique 1947/48 à une valeur dépassant de 350 millions de kWh le maximum atteint jusqu'alors en 1945/46. Le tableau I montre le développement de la production au cours des trois dernières années, tout en indiquant à titre de comparaison les chiffres correspondants de la dernière année d'avant-guerre 1938/39.

Production d'énergie électrique (importation comprise) de toutes les entreprises suisses d'électricité

Tableau I

	Année hydrologique			
	1947/48 10 ⁶ kWh	1946/47 10 ⁶ kWh	1945/46 10 ⁶ kWh	1938/39 10 ⁶ kWh
1. Entreprises électriques livrant à des tiers . . .	8 053	7 641	7 935	5 506
2. Entreprises ferroviaires et industrielles	2 427	2 181	2 195	1 670
3. Total	10 480	9 822	10 130	7 176
dans:				
production hydraulique	10 357	9 666	10 060	7 089
production thermique	69	104	13	45
importation	54	52	57	42

L'accroissement de la production hydraulique d'environ 300 millions de kWh par rapport à 1945/46 doit être attribué avant tout à la mise en

service de différentes nouvelles usines, commencées pendant la guerre et depuis lors.

La production hydraulique du semestre d'hiver 1947/48 dépasse celle de l'hiver précédent, sans atteindre toutefois celle des hivers riches en eau 1945/46 et 1944/45. Durant le dernier trimestre de 1947, on a produit 60 millions de kWh par voie thermique. Malgré cet apport supplémentaire et l'importation, les besoins du 4^e trimestre 1947, notamment en octobre et novembre, ne purent pas être couverts intégralement. Cependant, le déficit de cette période n'atteignit pas 100 millions de kWh, soit moins de 1 % de la consommation annuelle totale.

La charge maximum des entreprises livrant l'énergie à des tiers atteignit en août 1948 en chiffre rond 1 407 000 kW (consommation dans le pays) et 1 497 000 kW (exportation comprise), contre 1 329 000 kW et 1 440 000 kW en juin 1947 et 610 000 kW et 850 000 kW respectivement en mars 1939. La durée virtuelle d'utilisation de la charge maximum se monta à 5700 heures (5600 heures l'année précédente) pour la consommation indigène, et à 5750 heures (5500 heures l'année précédente) avec l'exportation.

4. La consommation d'énergie électrique

Le tableau II indique la consommation totale d'énergie électrique et sa répartition entre les différentes catégories de consommateurs.

Energie électrique fournie par l'ensemble des entreprises électriques suisses

Tableau II

	Année hydrologique			
	1947/48 10 ⁶ kWh	1946/47 10 ⁶ kWh	1945/46 10 ⁶ kWh	1938/39 10 ⁶ kWh
1. Usages domestiques, artisanat et agriculture . . .	3 079	2 947	2 984	1 411
2. Traction	955	940	916	722
3. Industrie:				
industrie générale . . .	1 485	1 428	1 322	919
applications électro-chimiques, métallurgiques et thermiques, mais sans les chaudières électriques . . .	2 033	1 846	1 596	1 404
4. Chaudières électriques	1 052	812	1 403	506
5. Consommation totale dans le pays (positions 1 à 4, augmentées de la consommation propre des usines et des pertes) . . .	10 038	9 295	9 488	5 613
6. Exportation	442	527	642	1 563

En 1948, l'exportation d'énergie a encore été réduite. Elle est aujourd'hui plus faible qu'en 1930. Pendant le semestre d'hiver, l'exportation (importation déduite) n'atteignit plus que 2,8 % et, en été, plus que 4,4 % de la production totale durant le semestre correspondant. La consommation totale dans le pays en 1947/48 est de 80 % environ plus forte qu'avant la guerre, c'est-à-dire qu'au cours de l'année hydrologique 1938/39. La position «usages domestiques, artisanat et agriculture» accuse un gain de 118 % et la position «industrie générale» un

accroissement de 81 % par rapport à 1938/39. La consommation des chemins de fer a augmenté de 32 % seulement pendant la même période; ce chiffre relativement peu élevé s'explique par l'état d'électrification de nos chemins de fer déjà très avancé avant la guerre.

On put de nouveau augmenter la fourniture d'énergie aux chaudières électriques, mais leur consommation n'atteignit pas le niveau des années riches en eau 1944/45 et 1945/46. Malgré cela, ces livraisons permirent d'économiser environ 175 000 tonnes de charbon de bonne qualité, soit 7 % de l'importation totale de charbon. La consommation indigène, sans les pertes ni les chaudières électriques, augmenta de 8358 à 8857, soit de 499 millions de kWh par rapport à l'année précédente, dont 235 millions en hiver et 264 millions en été. Il est intéressant de constater comment ces variations de la consommation se répartissent entre les différentes catégories de consommateurs, soit en hiver, soit en été. Les chiffres du tableau III se rapportent aux fluctuations de la fourniture d'énergie de toutes les entreprises électriques suisses durant l'année hydrologique considérée, vis-à-vis de l'année hydrologique précédente.

Variations de la fourniture d'énergie de l'ensemble des entreprises électriques suisses pendant l'année hydrologique 1947/48, par rapport à l'année précédente

Tableau III

	Augmentation (+) ou diminution (-)		
	Semestre d'hiver 10^6 kWh	Semestre d'été 10^6 kWh	Année entière 10^6 kWh
1. Usages domestiques, artisanat et agriculture . . .	+ 19	+ 113	+ 132
2. Traction	+ 15	+ 0	+ 15
3. Industrie:			
industrie générale . . .	+ 23	+ 34	+ 57
applications électro-chimiques, métallurgiques et thermiques, mais sans les chaudières électriques .	+ 126	+ 61	+ 187
4. Consommation totale dans le pays sans les chaudières électriques ni la consommation propre (positions 1, 2 et 3, augmentées des pertes)	+ 235	+ 264	+ 499
5. Chaudières électriques . .	+ 150	+ 90	+ 240
6. Consommation totale dans le pays, y compris les chaudières électriques (positions 4 et 5, augmentées de la consommation propre) . . .	+ 410	+ 333	+ 743
7. Exportation	+ 9	- 94	- 85
8. Fourniture totale = production totale et importation .	+ 419	+ 239	+ 658

Le groupe des usages domestiques, de l'artisanat et de l'agriculture ne participe que pour 19 millions de kWh ou pour 4,5 % à l'augmentation d'énergie fournie durant le semestre d'hiver, tandis qu'il représente en été à peu près la moitié (47 %) de l'augmentation totale pendant le semestre correspondant. Cette différence frappante est due sans doute à la répercussion des restrictions sévères d'électricité au début de l'automne 1947. Elle provient peut-être aussi du fait que les combustibles étaient

de nouveau disponibles et se substituèrent, en hiver, au chauffage électrique, alors qu'on eut d'autant plus recours à ce dernier pendant les jours souvent très frais des mois pluvieux de juillet et août 1948. C'est aussi au temps qu'il faut attribuer l'absence d'augmentation d'énergie pour la traction en été 1948.

Les chiffres concernant l'industrie montrent l'influence persistante de la conjoncture sur le secteur électrique. Ils prouvent aussi que, malgré les restrictions, qui ne purent, malheureusement, pas toujours être évitées en hiver ces dernières années, l'industrie a pu se développer librement et poursuivre son électrification.

5. Le développement des raccordements

Le raccordement de nouvelles installations aux réseaux a persisté en 1948. Bien que le ravitaillement en combustibles soit de nouveau normal, on n'a constaté nulle part un abandon de l'électricité. L'augmentation importante de la consommation dans l'industrie et l'artisanat montre combien l'électricité est devenue indispensable à la fabrication de produits de qualité. En particulier, les applications thermiques de l'électricité ont encore un vaste développement en perspective. A cet égard, il est intéressant de constater que les raccordements se multiplient sans propagande de la part des entreprises d'électricité et bien que ceux de grande puissance soient toujours encore soumis à l'octroi d'une autorisation. Les entreprises d'électricité préfèreraient un développement plus régulier et constant des raccordements et de la consommation. Elles ne se soustraient cependant pas au devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour satisfaire les exigences des consommateurs, comme elles l'ont fait de tout temps et en particulier durant la guerre.

La puissance des chaudières électriques en service fin 1948 atteignait à peu près 850 000 kW, contre 300 000 kW en 1939. Le nombre de cuisinières électriques se montait fin 1948 à 400 000 en chiffre rond, avec une puissance raccordée de 2 300 000 kW environ. A la même époque, il existait autant de chauffe-eau à accumulation, d'une puissance totale de 530 000 kW, et environ 7200 chauffe-eau de grande puissance représentant 150 000 kW. La puissance installée des grandes cuisines électriques de ménages collectifs a augmenté de 14 000 kW, pour atteindre au total 195 400 kW en fin d'exercice.

6. Construction de centrales; contrats d'importation d'énergie

Pendant l'année écoulée également, les entreprises d'électricité se sont efforcées d'accroître la capacité de production d'énergie. En 1948 l'usine à accumulation de Rossens sur la Sarine a été achevée et mise en service. En outre, les bassins d'accumulation de Lucendro et Sella ont pu être remplis entièrement pour la première fois, de sorte que leur production totale était disponible pour l'hiver 1948/49. Nous avons déjà signalé dans le dernier

rapport de gestion la mise en service de l'usine à haute pression Plons-Mels, le 1^{er} janvier 1948. L'usine de Wassen sur la Reuss touchait à son achèvement fin 1948 et put fonctionner avec un groupe en janvier 1949. Enfin, l'usine de Plans-Dessous sur l'Aubonne a été modernisée et agrandie.

Au début de 1948 étaient en construction les usines de Julia-Tiefenkastel, Lavey, Wassen, St. Barthélémy-Cleuson, Rabiusa-Realta, Fätschbach, Luchsingen II et Salanfe-Miéville. Les constructions nouvelles suivantes vinrent s'y ajouter: Handeck II, Campocologno-Piattamala, Meiringen II, Aletsch, Wildegg-Brougg, Wiesti-Findelenbach II, Gsteig, Montcherand (transformation), Massaboden (agrandissement), Ritom (adduction de Garagna) et Rüchlig-Aarau (transformation).

Les usines mentionnées, qui étaient en construction fin 1948, représentent ensemble une puissance installée de 300 000 kW environ et leur capacité moyenne de production atteindra 1327 millions de kWh, dont 535 millions de kWh en hiver. A leur achèvement, la contenance des bassins d'accumulation s'augmentera de 228 millions de kWh, c'est-à-dire de 20 % environ de la capacité actuelle.

A l'usine thermique de Beznau, le premier groupe de 13 000 kW a pu entrer en service pendant le premier trimestre de l'année, tandis que le second groupe de 27 000 kW a suivi fin 1948. Au cours de l'année, on a mis en chantier l'usine thermique de Weinfelden, d'une puissance de 20 000 kW, qui sera disponible vraisemblablement déjà pour l'hiver 1949/50.

En 1948, l'intérêt principal était concentré sur le projet Greina-Blenio. Après qu'une entente fut intervenue, comme nous l'avons signalé dans le dernier rapport de gestion, entre le consortium de Blenio (sud) et le syndicat de la Greina (nord), sur l'utilisation commune de l'eau de la Greina vers les deux versants, on pouvait espérer une réalisation prochaine de ce projet. Mais la validation de la concession par le conseil d'Etat du Canton des Grisons fut retardée par une initiative, suivant laquelle les demandes de concession qui prévoient la dérivation des eaux dans un autre canton doivent être soumises au verdict populaire. Cette nouvelle loi ayant été acceptée par le peuple grison en janvier 1949, la décision en suspens fut soustraite à la compétence du conseil d'Etat et, par là, l'octroi d'une concession pour l'usine Greina-Blenio sérieusement mis en question. Eu égard à l'urgence de créer de nouvelles sources d'énergie d'hiver, les intéressés avaient porté entre-temps leurs regards vers d'autres projets. L'un d'eux, celui des forces motrices de la Maggia, lancé et énergiquement soutenu par le canton du Tessin, était déjà disponible à la fin de l'année. D'après ce projet, une première étape (Sambuco-Peccia-Bignasco-Verbano) sera susceptible de fournir en année moyenne 750 millions de kWh, dont plus de 300 millions de kWh en hiver. L'équipement complet mettra sur le marché 1100 millions de kWh, dont 620 millions de kWh en hiver. La concession a été octroyée le

10 mars 1949, de sorte que les travaux d'aménagement pourront commencer vers la fin de 1949 déjà.

Les études de l'accumulation purement hivernale de la Grande Dixence ont été poursuivies au cours de l'année écoulée. Quant au projet du Rhin postérieur avec bassin d'accumulation dans le Valle di Lei, les pourparlers avec l'Italie ont conduit à une entente de principe relative à un échange de territoires; de cette façon le barrage serait édifié sur territoire suisse. La signature des contrats italo-suisses était encore en suspens fin 1948, mais est acquise depuis lors.

Pour 1949 les mises en chantier suivantes sont prévues avec certitude: les travaux d'adduction du Triège à l'usine de Barberine des CFF, la concentration des usines actuelles de la chute du Rhin en une seule centrale nouvelle à Neuhausen et l'usine au fil de l'eau à haute chute de Calancasca.

Des concessions furent accordées encore en 1948 pour l'usine de Marmorera sur la Julia et pour le groupe d'usines Zervreila-Rabiusa. En outre, on peut compter sur la réalisation très prochaine de la troisième étape de l'aménagement des forces de l'Oberhasli (lac artificiel d'Oberaar). Beaucoup d'autres projets sont en outre en discussion, dont plusieurs semblent devoir être réalisés ces prochaines années, ainsi par exemple les usines de Birsfelden, du Châtelot, de Mauvoisin, de Rheinau, de Palü, de Gougra-Navizence, pour n'en citer que quelques-unes.

L'importation d'énergie électrique fut plus élevée pendant le dernier trimestre de 1948 que l'année précédente, en partie déjà comme conséquence des contrats passés entre des entreprises suisses et étrangères, ainsi que nous l'avons mentionné dans le dernier rapport de gestion. Entre-temps, d'autres arrangements analogues ont été conclus pour pouvoir augmenter sans délai les disponibilités en énergie d'hiver.

7. Installations de transport et de distribution; interconnexion des réseaux

A côté de la construction de centrales nouvelles, il est tout aussi important, pour le ravitaillement du pays en électricité, d'étendre rationnellement les lignes de transport et les réseaux de distribution. Les entreprises d'électricité n'ont pas cessé, dans ce domaine également, de déployer leur activité. Mentionnons la mise en service des lignes à 150 kV Amsteg-Immensee-Mettlen, Wassen-Amsteg, Töss-Weinfelden-Winkel, Ems-Coire-Bad Ragaz, Cavaglia-Julier-Tiefenkastel et Tiefenkastel-Sils. La ligne à 150 kV Lavorgo-Lukmanier-Amsteg était en construction et l'on a entrepris celle des lignes à 150 kV Bad Ragaz-Wallenstadt, Realta-St-Gall, Handeck II-Guttannen, ainsi que de la ligne de raccordement à la nouvelle station de transformation de Lachmatt près de Pratteln. Parmi les nombreuses lignes à 50 kV, il y a lieu de mentionner l'entrée en service des importantes liaisons Davos-Filisur et Bickigen-Lotzwil, ainsi que la construction des lignes Pratteln-Münchenstein-Bottmingen

et Pratteln-Liestal. Un grand nombre de stations transformatrices furent agrandies et renforcées. La transformation des réseaux de distribution à la tension normale, qui avait dû être quasi suspendue pendant la guerre faute de matériel, a pu être reprise; il s'ensuivra un accroissement important de la capacité des réseaux.

Les lignes à haute tension existantes ne servent pas seulement au transport d'énergie des usines aux centres de distribution, mais aussi à l'interconnexion des réseaux des différentes entreprises d'électricité. Cette interconnexion assure l'utilisation rationnelle des installations de production, en permettant de conduire jusqu'au consommateur le plus éloigné des quantités d'énergie qui resteraient sans emploi au lieu même de leur production. Elle constitue la condition technique préalable à la collaboration des entreprises d'électricité, qui a fait ses preuves, notamment durant la guerre et les années d'après-guerre. Cette collaboration est assurée pour l'avenir également; les grandes entreprises propriétaires des lignes de transport les plus importantes, ont conclu à cet effet, en 1948, une entente aux termes de laquelle elles s'engagent à s'entr'aider par l'échange et le transit d'énergie, garantissant ainsi l'alimentation régulière en énergie électrique de toutes les régions du pays, spécialement pendant les périodes de pénurie de courant. Notre Union, qui a encouragé la réalisation de cette entente, s'y est associée elle-même pour en assurer le bon fonctionnement dans la mesure de ses moyens.

8. Le développement futur de l'approvisionnement en électricité

Après achèvement des usines actuellement en construction ou dont l'exécution va être entreprise ces prochaines années, la situation se présentera à peu près de la façon suivante pour l'année hydrologique 1952/53: en été 1953 la production hydraulique pourra satisfaire à une demande normale d'énergie. En outre, des quantités importantes d'énergie seront disponibles pour les chaudières électriques et d'autres applications estivales. Pour le semestre d'hiver 1952/53 la capacité moyenne de production de toutes les usines hydrauliques atteindra 5800 millions de kWh en chiffre rond. En cas d'extrême sécheresse, la production hydraulique tomberait à 4650 millions de kWh. Le déficit de 1150 millions de kWh pourrait alors être réduit à 600 millions de kWh, par la production thermique et les importations d'énergie assurées par contrats.

La production moyenne possible d'énergie hydraulique que nous avons indiquée pour l'hiver 1952/53 serait susceptible de couvrir, en cas de débit moyen des cours d'eau, une demande indigène d'énergie normale de 5015 millions de kWh, déduction faite de 175 millions de kWh pour l'exportation (comme aujourd'hui) et de 610 millions de kWh à fournir aux chaudières électriques (comme pendant l'hiver humide 1944/45). Cette demande correspond à une augmentation moyenne de la consommation de 170 millions de kWh par semestre

d'hiver, en partant de l'hiver humide 1944/45, où la consommation s'est élevée à 3655 millions de kWh. L'attribution de 610 millions de kWh aux chaudières électriques correspond à peu près au déficit de la production hydraulique qui se produira en cas d'extrême sécheresse pendant l'hiver 1952/53, pour autant qu'il ne soit pas couvert par la production thermique et l'importation.

L'accroissement effectif de la consommation normale d'énergie d'hiver s'est élevé en moyenne à 176 millions de kWh par semestre environ entre les hivers 1944/45 et 1947/48, et à 192 millions de kWh par semestre pour la moyenne des hivers 1938/39 à 1947/48. Le développement futur de la demande d'énergie dépend de facteurs qu'il n'est pas possible d'apprecier aujourd'hui dans leur totalité. Les chiffres cités et la durée limitée des contrats d'importation d'énergie montrent toutefois que pour assurer à l'avenir un ravitaillement suffisant en énergie d'hiver, il faudra construire encore davantage d'usines à accumulation hivernale.

9. Situation financière des centrales d'électricité; questions de prix

Tout au long de l'évolution de notre économie électrique, les prix de vente de l'énergie électrique ont constamment baissé. Comme il ressort de rapports de gestion antérieurs, ces prix de vente ont accusé une tendance à la baisse, encore pendant la guerre et dans la période qui suivit immédiatement la fin des hostilités, malgré une augmentation notable des frais de production et de distribution. En 1948 les prix de vente sont restés pratiquement stables; il n'y eut pratiquement pas d'augmentations de tarifs généraux d'énergie. En revanche, tous les frais d'exploitation, les salaires et les prix du matériel pour l'entretien et le renouvellement des installations ont subi une nouvelle hausse. Si l'utilisation plus complète des usines, réalisée depuis le début de la dernière guerre, eut d'abord pour conséquence une réduction des frais unitaires de production, cette réduction fut de plus en plus surcompensée, et chaque année davantage, par l'augmentation de tous les frais d'exploitation et par le renchérissement sensible des nouvelles constructions. Aujourd'hui, les frais unitaires de production ont notablement augmenté par suite des charges croissantes que représentent les installations nouvelles (centrales, lignes, réseaux, etc.) La plupart des entreprises d'électricité jouissent encore d'un bon équilibre financier. Mais les derniers comptes de profits et pertes montrent déjà distinctement qu'en face des prix de vente stabilisés, les frais de production par kWh ont sensiblement augmenté. En outre, les réserves pour le renouvellement des installations se révèlent trop faibles, eu égard aux prix plus que doublés des machines et accessoires à remplacer. Une correction s'impose, si les entreprises ne veulent pas ébranler la solidité de leurs bases financières.

Ces questions sont de la plus haute importance pour notre pays, puisque 3 milliards de francs en-

viron sont investis dans les installations des entreprises d'électricité, constitués en majeure partie par les deniers publics. Notre Union estime nécessaire de se pencher attentivement sur ces problèmes. Il faut préparer dès aujourd'hui toutes les mesures propres à préserver les entreprises d'électricité d'une évolution défavorable de leur situation financière. Il est vrai que quelques entreprises communales font aujourd'hui encore des bénéfices considérables qu'elles versent aux caisses communales, d'accord avec le peuple, pour éviter une augmentation des impôts directs. Il est vrai que quelques entreprises communales font aujourd'hui encore des bénéfices considérables qu'elles versent aux caisses communales, d'accord avec le peuple, pour éviter une augmentation des impôts directs. Cependant, ces villes possèdent des réseaux très denses, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup d'entreprises électriques, en particulier pour les entreprises régionales qui desservent des contrées où les habitations sont clairsemées.

Il importe avant tout de corriger les prix anormalement bas qui furent consentis pour certaines livraisons d'énergie à l'industrie, à l'artisanat et à l'agriculture, à une époque où les conditions étaient totalement différentes de celles d'aujourd'hui. Les entreprises d'électricité comprennent parfaitement que notre économie publique a besoin d'énergie bon marché, précisément dans la situation actuelle. Elles ont toujours considéré de leur devoir de livrer l'énergie à leurs abonnés aux conditions les plus favorables. Elles s'efforceront à l'avenir également de maintenir les prix de l'énergie aussi bas que possible, grâce à une conduite judicieuse de l'exploitation et à une administration économe. Pour atteindre ce but, il est indispensable de n'entreprendre en première ligne que la réalisation des projets d'usines qui garantissent une utilisation rationnelle des forces hydrauliques, et sont justifiées du point de vue économique. Le prix de revient de l'énergie hydro-électrique dépend principalement du montant des capitaux investis dans les installations. Aussi est-il compréhensible que les entreprises d'électricité soient obligées de tendre par tous les moyens vers une réduction des frais d'aménagement, si élevés aujourd'hui, de tels ouvrages: par l'introduction de nouvelles méthodes de construction, par exemple dans le percement des galeries, par une certaine unification des installations électriques et mécaniques, et par bien d'autres mesures techniques. Les centrales doivent pouvoir compter aussi sur leurs fournisseurs, pour qu'ils fassent eux-mêmes tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réduire les prix des produits et installations commandés. Ces questions, qui doivent tenir à cœur aux entreprises d'électricité d'autant plus qu'elles sont au service de la collectivité, ont fait à plusieurs reprises l'objet d'échanges de vues entre elles et leurs fournisseurs, spécialement ceux de l'industrie des machines.

En 1948, les prix de l'énergie électrique étaient toujours encore régis par les prescriptions officielles. Le Contrôle fédéral des prix, tenant compte

aussi des efforts du Comité de stabilisation, n'a fait droit à des demandes d'augmentation des prix de l'énergie que dans des situations exceptionnelles et dans une mesure restreinte. En automne 1948, notre Union a sollicité du Contrôle fédéral des prix la suppression des prix de plafond pour les livraisons d'énergie aux chaudières électriques, tels qu'ils avaient été introduits par cet Office le 2 juillet 1941. Maintenant que les prix des combustibles ont fortement baissé, des prescriptions officielles qui suspendent la validité des clauses d'équivalence fixées dans les contrats ne sont plus justifiées. Il est par conséquent dans l'intérêt des consommateurs aussi, au moins dans ce cas, de laisser jouer les contrats et de revenir aux principes de l'économie libre.

Une entente que notre Union a conclue au nom des entreprises d'électricité avec l'Union suisse des Consommateurs d'énergie, prévoit un office de conciliation, appelé à entrer en action pour trancher des divergences éventuelles d'opinion dans des cas particuliers touchant au prix de l'énergie, lorsque le contrôle des prix aura été supprimé dans le secteur de l'électricité. Cet accord est un signe tangible de la bonne volonté des entreprises d'électricité, désireuses de s'entendre avec leurs abonnés dans n'importe quelles circonstances et sans contrainte officielle.

10. Législation et autorités

Comme les années précédentes, les organes dirigeants de notre Union se sont occupés en 1948 des projets de lois et des mesures officielles touchant, directement ou indirectement, l'économie électrique. Le contact permanent avec les autorités et les associations amies nous a permis de défendre avec succès les intérêts communs de nos membres.

Comme nous l'avons dit dans le dernier rapport annuel, une réglementation légale de l'économie électrique conformément à la motion Hess présentée au Conseil national, loin de favoriser notre économie, ne ferait que l'entraver. A cet égard, nous savons que les consommateurs partagent notre avis. Nos milieux professionnels doivent combattre cette motion dans l'intérêt du pays et de notre économie, car elle aboutirait à faire de l'économie électrique un monopole d'Etat, aux mains de la Confédération. Lors d'une audience auprès du chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer, les représentants de notre Union et d'autres associations intéressées ont pu faire valoir verbalement leur point de vue. La motion Hess n'a plus été traitée au parlement en 1948.

Le Département fédéral des postes et des chemins de fer s'est exprimé dans un rapport adressé à notre Union sur la réorganisation des Offices fédéraux des eaux et de l'économie électrique, en nous invitant à donner notre avis. Dans notre réponse, nous nous sommes prononcés en principe — et ceci d'accord avec d'autres associations consultées également par le Département — pour le maintien de l'organisation actuelle. Entre-temps, le Département a institué une «Commission d'experts pour la réorganisation des offices fédéraux des eaux et de

l'économie électrique», au sein de laquelle M. Bitterli représente notre Union.

Le Département fédéral de l'intérieur a répondu le 17 avril 1948 à la requête que notre Union avait adressée le 5 décembre 1945 au Conseil fédéral, de concert avec l'Association suisse des électriques et l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, au sujet de l'édification de barrages (voir rapport annuel 1945). Après examen de cette réponse, nous avons adressé, avec les deux associations sus-nommées, une nouvelle requête au Département, dans laquelle nous avons complété, au double point de vue juridique et technique, l'argumentation de notre première requête touchant cette question importante pour les entreprises d'électricité. Au début de 1948, à propos du barrage de Cleuson, le Conseil fédéral a revendiqué le droit de décider, dans chaque cas particulier, de la forme qu'il conviendrait de donner aux barrages. Cette revendication souleva la question de savoir si, en matière de construction de barrages, la compétence de statuer au point de vue matériel revient à la Confédération ou aux Cantons. Le Tribunal fédéral (chambre de droit public), auquel le Canton du Valais avait fait appel à ce propos, a reconnu la compétence au Conseil fédéral.

En 1948 également, la révision des articles 120 à 123 de l'ordonnance fédérale sur les installations électriques à courant fort a fait l'objet de discussions au sein de la délégation instituée à cet effet par la Commission d'administration de l'ASE et de l'UICS. Ces délibérations n'ont toutefois pas encore pu être achevées. La Confédération ayant sensiblement réduit le subside qu'elle accorde à l'Inspecteurat des installations à courant fort pour l'exercice de ses fonctions officielles, un nouveau contrat dut être passé entre le Département fédéral des postes et des chemins de fer et l'ASE, en vertu duquel des taxes doivent être prélevées par l'inspecteurat des installations à courant fort pour l'examen des projets d'installations. Le règlement des taxes élaboré par l'Inspecteurat a été approuvé par le Département en 1948. De plus amples détails sur la révision de l'ordonnance sur les installations à courant fort et sur le règlement des taxes figurent au rapport de l'*«Administration commune»*.

Parmi les projets de lois touchant aux intérêts de l'économie électrique et qui étaient en chantier en 1948, signalons d'abord le projet d'une loi fédérale sur la protection du travail dans l'industrie et les métiers, le commerce, le trafic et les branches annexes. Ce projet de loi, élaboré par une commission d'experts, va, sur des points importants, beaucoup plus loin que les conditions usuelles en cette matière et tient peu compte de la situation particulière des entreprises d'électricité. Dans une requête au Département fédéral de l'économie publique, dont elle a donné connaissance au Vorort de l'Union Suisse du commerce et de l'industrie, notre Union a exposé son point de vue de principe et sa manière de voir au sujet de questions pratiques particulières.

Dans une requête au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, nous avons donné un avis négatif au sujet du projet de loi fédérale sur les institutions sociales d'entreprises privées, en ce sens que nous estimons préférable de renoncer à une réglementation trop poussée. Nous avons en particulier fait remarquer que les entreprises électriques ont créé, il y a nombre d'années déjà, des institutions de prévoyance en faveur de leur personnel.

Notre Union a pris position à l'égard de la législation agraire dans une requête aux membres de la commission des pleins-pouvoirs du Conseil national et du Conseil des Etats et, plus tard, dans une requête au Département fédéral de Justice et Police, à l'égard du projet de loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière dans l'agriculture, ainsi qu'à l'égard de la décision du Conseil fédéral sur le relâchement des mesures contre la spéculation foncière et le surendettement. Nous reconnaissions pleinement les efforts de ceux qui cherchent à assurer à l'agriculture la protection dont elle a besoin. Ce faisant, il ne faut cependant pas négliger les besoins légitimes des autres branches de l'économie nationale.

Quant à la loi fédérale sur la navigation aérienne, nous constatons avec satisfaction que la commission parlementaire de conciliation a tenu compte en principe des demandes et propositions de notre Union dans la question du partage des frais.

Le 4 août 1943, l'UICS avait adressé une requête au Conseil fédéral, à propos des conditions à remplir pour la construction et l'exploitation d'installations de pompes thermiques utilisant les calories des cours d'eau publics. Le Conseil fédéral s'est exprimé sur cette question en 1948 dans une circulaire aux gouvernements cantonaux; auparavant, l'Office fédéral des eaux nous avait donné connaissance de la teneur de cette circulaire et nous avons pu acquiescer à ses conclusions essentielles.

Pour défendre les intérêts de nos membres, il a été nécessaire de traiter à plusieurs reprises avec les autorités.

Le contrôle des installations électriques dans les ouvrages militaires et la responsabilité civile des entreprises d'électricité lors de la fourniture d'énergie à ces ouvrages ont fait l'objet d'entretiens divers avec les autorités. Nos membres ont été tenus au courant par voie de circulaires.

A l'occasion d'un cas d'indemnité pour poteaux électriques, soumis au Tribunal fédéral, nous avons pris contact avec la chambre civile de ce Tribunal. Le résultat d'enquêtes exécutées par des commissions régionales professionnelles a été porté à la connaissance du Tribunal fédéral. Notre Union eut encore à prendre position vis-à-vis de différentes questions en rapport avec la construction de lignes à haute tension sur le territoire de pays voisins. Dans notre requête au Département fédéral des postes et des chemins de fer, nous avons préconisé le maintien d'une procédure aussi simple que possible pour l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités étrangères.

Des pourparlers avec la Direction générale des Postes, Télégraphes et Téléphones concernèrent le maintien de la concession A pour l'installation de téléphones par les entreprises d'électricité, ainsi que le règlement des taxes des PTT, pour autant qu'il intéresse les entreprises d'électricité.

Le degré d'occupation dans notre économie et le développement attendu dans un avenir prochain ont retenu l'attention des autorités en 1948. L'UCS a été en mesure d'orienter le délégué pour les occasions de travail sur la situation régnant dans le secteur électricité, notamment en ce qui concerne les projets de construction des entreprises d'électricité.

En 1948 également, le Département fédéral des postes et des chemins de fer et l'Office fédéral de l'économie électrique avaient la compétence de régler la consommation d'électricité, en vertu des pouvoirs extraordinaires. Nous avons déjà mentionné ailleurs les mesures générales de restriction arrêtées par cet Office au cours du 4^e trimestre 1948. En vue de restrictions éventuelles semblables pendant le semestre d'hiver 1948/49, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, d'accord avec l'Office fédéral de l'économie électrique, avait édicté le 22 juin 1948 une ordonnance sur la compensation anticipée des heures de travail. Le 4 octobre 1948, cette mesure fut rapportée.

Le Comité d'experts de la Commission électrique auprès de l'Office fédéral du contrôle des prix, dont notre secrétaire fait partie, fonctionna, en 1948 également, comme organe consultatif de cet Office. Il s'est occupé principalement de requêtes touchant des augmentations de prix. Ces requêtes furent plus nombreuses que l'année précédente. Le comité a tenu 10 séances d'un jour entier chacune.

En 1948, les personnes suivantes fonctionnèrent pour la première fois dans des commissions fédérales: MM. S. Bitterli, Langenthal et G. Hunziker, Baden au sein de la commission des installations électriques; M. R. A. Schmidt, Lausanne dans la commission pour l'exportation d'énergie électrique; enfin MM. C. Giudici, Bodio, J. Pronier, Genève, et W. Trüb, Zurich dans la commission de l'économie hydraulique.

11. Questions touchant le personnel

Lors de la discussion de différentes questions d'engagement et de salaires intéressant nos membres, on a reconnu la nécessité de reviser le «Règlement normal d'engagement des ouvriers» qui date de plus de vingt ans. Comme nous l'avons mentionné dans le dernier rapport annuel, notre Union a fait une enquête et des études générales en vue de cette révision. Il apparut opportun d'élaborer des règlements distincts pour l'engagement des fonctionnaires et des employés d'une part, et des ouvriers d'autre part. Fin 1948, le texte des nouveaux règlements put être définitivement mis au point. Ces règlements-types serviront de modèles pour la rédaction de règlements individuels des entreprises d'électricité; ils peuvent aussi être utilisés sans changement.

Vers la fin de l'année également, l'UCS a communiqué de nouvelles recommandations à ses membres pour le règlement des allocations de renchérissement au personnel actif et aux bénéficiaires de rentes en 1949. Ces nouvelles recommandations également tiennent compte des directives de la commission fédérale d'examen des salaires, ainsi que des décisions de la Confédération et d'autorités cantonales et communales.

Remarquons en passant que la Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité a procédé à une révision de ses statuts. Il est clair que notre Union, fondatrice de cette institution, prend une vive part à son développement.

La caisse d'assurance-vieillesse et survivants des centrales suisses d'électricité, fondée à l'assemblée générale 1947 de l'UCS, entra en activité le 1^{er} janvier 1948. D'après les dispositions légales, l'UCS en tant qu'Union fondatrice, resp. les entreprises d'électricité affiliées, sont tenues de verser un capital de garantie de Fr. 210 000.—. Cette obligation a été remplie par la conclusion d'une assurance de cautionnement.

12. Les centrales et l'opinion publique

Etant au service de la communauté, les entreprises d'électricité ont aussi le devoir de tenir l'opinion publique au courant de leur activité. Dans notre pays, où la fourniture d'électricité est en grande partie aux mains des cantons et des communes, orienter le public n'a rien d'une vulgaire propagande; c'est une nécessité, d'autant plus que les conditions imposées à l'économie électrique, basée sur l'utilisation de nos forces hydrauliques, présentent des aspects variés et difficilement perceptibles par les non initiés. La presse a grandement contribué à ce travail d'orientation par des exposés objectifs et nous l'en remercions. Toutefois, à côté d'une critique constructive, on a pu lire aussi des propos dépourvus de toute objectivité, ne pouvant que nuire.

Pour éveiller la compréhension de l'opinion publique en faveur des efforts réels fournis par les entreprises d'électricité, chacune d'elles a le devoir d'entretenir des relations suivies avec ses abonnés. Notre Union a tout fait, en 1948 également, pour soutenir ses adhérents dans cette tâche. A côté des brochures d'information mentionnées dans le dernier rapport annuel: «Le rôle de l'électricité dans notre vie économique» (du secrétariat) et «Économie électrique et forces hydrauliques en Suisse», d'après une conférence de M. H. Niesz, il a paru une nouvelle étude de M. E. Fehr intitulée «Questions juridiques de l'économie électrique suisse». Une quatrième brochure, de la plume de M. W. L. Frölich, relative à «L'effort fourni par les entreprises suisses d'électricité pendant la période de guerre 1939/45», achevée fin 1948, a paru au début de 1949.

Notre Union a tenu ses membres au courant de la situation du ravitaillement en énergie électrique par des communications régulières du secrétariat, la presse et l'opinion publique au moyen des «Bul-

letins» de l'«Electrodiffusion». Notre collaboration avec l'«Electrodiffusion» s'étendit également à d'autres domaines de l'information, notamment par la presse.

13. Ravitaillement et achats

Le ravitaillement en matériaux nécessités pour la construction et l'exploitation d'usines et de réseaux fut en général satisfaisant en 1948. Cependant, quelques difficultés se manifestèrent ici et là, par exemple dans l'acquisition de matériel pour lignes aériennes, notamment d'isolateurs.

Les très longs délais imposés en 1948 par les fabriques de machines pour la livraison des machines et des appareils causèrent de sérieux soucis aux entreprises d'électricité. Celles-ci ne reculent devant aucun effort ni sacrifice pour accélérer la construction des ouvrages destinés à assurer le ravitaillement en électricité. Comme l'intérêt public est en cause, elles sont en droit d'attendre de leurs fournisseurs un certain traitement de faveur dans le sens d'une réduction des délais de livraison et doivent même l'exiger. Notre Union s'est efforcée d'aider à la solution des problèmes qui se posent ici; ses entretiens avec la Société suisse des constructeurs de machines se sont révélés utiles à cet égard.

Nous avons déjà signalé dans le dernier rapport de gestion que la Direction générale des douanes avait augmenté le 1^{er} mars 1947 les droits d'entrée sur les huiles pour moteurs Diesel. Avec un autre droit pour compenser le prix des carburants indigènes, cette mesure tripla brusquement le prix du mazout. Grâce à l'intervention de notre Union, l'huile destinée à la production d'électricité dans les usines thermiques de secours fut libérée de cette redevance, mais il fallut accepter une procédure de ristourne. Les complications qu'entraîne cette procédure nous engagèrent à nous adresser à nouveau à la Direction générale des douanes. Par bonheur, celle-ci fit droit à notre requête, en renonçant à la procédure de ristourne et en permettant exceptionnellement aux entreprises d'électricité de payer directement, sur la base de «bulletins de transit», les droits de douane à l'ancien tarif.

En juin 1948, le Conseil fédéral désigna un délégué pour la défense économique du pays en la personne de M. Zipfel, le délégué aux occasions de travail. Notre Union collabora aux mesures prises dans ce domaine, notamment en participant à un relevé des réserves de matières premières, de produits semi-fabriqués et de combustibles importants, de concert avec la Société suisse des constructeurs de machines et d'autres associations.

14. Comité et commissions

Durant l'exercice écoulé, le 53^e de notre Union, le Comité avait son effectif statutaire complet de 11 membres et se composait comme suit:

Président: H. Frymann, directeur des Entreprises électriques du Canton de Zurich, Zurich.

Vice-président: J. Pronier, directeur du Service de l'électricité de Genève, Genève.

Autres membres:

- S. Bitterli, directeur des Forces Motrices de Wynau, Langenthal.
- R. Gasser, directeur du Service de l'électricité et des eaux de Coire.
- O. Hugentobler, administrateur de l'Elektra Fraubrunnen, Jegenstorf.
- F. Kähr, directeur des Forces Motrices de la Suisse Centrale, Lucerne.
- H. Leuch, directeur du Service de l'électricité de la Ville de St-Gall, St-Gall.
- M. Lorétan, directeur de la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, Lausanne.
- H. Marty, directeur des Forces Motrices Bernoises S. A., Berne.
- L. Mercanton, directeur de la Société Romande d'Électricité, Clarens.
- E. Schaad, directeur du Service de l'électricité et des eaux d'Interlaken.

Le bureau comprenait le président, le vice-président et M. Bitterli. Le Comité a tenu 7 séances et le bureau 2.

Comme l'année précédente, le Comité s'est occupé de toutes les questions de principe; nous renvoyons à ce qui précède pour les détails. Les membres furent tenus au courant des objets traités, par les communications au Bulletin.

En 1948, 12 entreprises ont été admises au sein de l'UCS, qui groupait ainsi 357 entreprises en fin d'exercice.

L'activité des commissions et délégations de l'UCS a été la suivante:

La *Commission pour les tarifs d'énergie électrique* (président: M. E. Frei, Davos) a tenu une séance. Elle a adopté le rapport 4 de la sous-commission I sur les «tarifs unitaires pour l'agriculture», ainsi que les rapports 1 et 2 de la sous-commission II sur «le choix d'un paramètre adéquat pour fixer la consommation d'énergie-lumière» et sur les «tarifs unitaires pour les ménages dans les réseaux urbains». Elle décida la publication d'un rapport général sur les tarifs unitaires, servant en outre d'introduction aux rapports des sous-commissions, et chargea le secrétariat d'en assurer la rédaction. Elle s'est occupée en outre de la question de l'incidence du renchérissement sur le prix de revient de l'énergie. Elle a institué une sous-commission spéciale (III) pour examiner cette question et faire rapport.

La *sous-commission I* (président: M. Ch. Aeschimann, Olten) a poursuivi l'étude d'un tarif unitaire pour l'artisanat lié aux ménages.

La *sous-commission II* (président: M. A. Rosenthaler, Bâle) a consacré deux séances à la rédaction de son second rapport (rapport principal), qui traite entre autres de la forme à donner au tarif unitaire, des prix de l'énergie et du calcul des éléments du tarif. Son groupe de travail a poursuivi la rédaction d'un rapport sur ses recherches et calculs concernant les compteurs et les installations intérieures.

La *sous-commission III* (président: M. A. Engeler, Baden) a commencé son activité vers la fin de

l'année. Dans sa séance constitutive, elle a pris connaissance d'un rapport de son président sur la situation actuelle de l'économie électrique suisse et fixé son programme dans le cadre qui lui fut assigné.

Commission pour les questions d'assurance (président: M. E. Frei, Davos). Les affaires courantes ont été liquidées par le secrétariat, d'entente avec le président et les membres.

La Commission pour les questions de personnel (président ad int.: M. H. Leuch, St-Gall) s'est réunie une fois en 1948. Elle a établi, à l'intention du Comité, des directives sur le versement d'allocations de renchérissement au personnel actif et aux bénéficiaires de rentes pour 1949; ces directives, basées sur un examen minutieux des conditions actuelles, sont observées par la majorité des entreprises d'électricité pour régler les allocations et sont reconnues à la fois par les organisations d'employeurs et par celles d'employés. En outre, la commission a mis au point des règlements d'engagement pour les ouvriers, de même que pour les fonctionnaires et les employés. Ces règlements ont été adoptés par le Comité à titre de recommandations officielles de l'UCS.

Malheureusement, M. Kähr s'est vu contraint d'abandonner la présidence de cette commission pour raisons de santé. Qu'il veuille bien trouver ici également l'expression de la gratitude du Comité pour les services qu'il a rendus en cette qualité.

Trois nouveaux membres sont entrés dans la commission: MM. S. Bitterli, J. Senn et E. Zihlmann.

La Commission pour les questions juridiques (président: M. E. Fehr, Zurich) s'est réunie 5 fois en 1948, pour s'occuper principalement de questions fiscales, des lois agraires, de la loi pour la protection du travail, de la loi sur la navigation aérienne, de la révision partielle de la loi sur les poursuites et faillites, de la loi sur les véhicules à moteur et les vélos, ainsi que de la loi sur l'assurance-maladie et accidents. Elle examina également différentes questions juridiques en rapport avec l'édition des barrages, la livraison d'énergie électrique aux ouvrages militaires et l'acquisition des droits de passage pour lignes aériennes.

Le secrétariat a liquidé, de concert avec le président, une série d'autres questions intéressant les entreprises d'électricité et notre Union.

La commission s'est adjoint deux nouveaux membres en 1948: M. R. Hochreutiner, ingénieur et licencié en droit, directeur de l'usine de Laufenburg et Me. Kuntschen, avocat, de la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse.

La Commission pour les questions relatives à la défense nationale (président: M. H. Leuch, St-Gall) a tenu une séance, pour s'occuper entre autres de la réorganisation du service territorial, de l'incorporation des gardes d'exploitation des entre-

prises d'électricité dans les services territoriaux, des dispenses, de la garde et de la protection des installations électriques, de l'alarme en cas d'inondation, etc.

La Commission pour les questions d'information (président: M. J. Pronier, Genève) a remplacé en 1948 la délégation du Comité s'occupant des mêmes questions. En font partie, à côté du président: MM. P. Corrodi, A. Engler, H. Frymann et H. Leuch. Au cours de 2 séances, la commission s'est consacrée à la publication de brochures d'information de notre Union et à d'autres questions touchant l'information.

La Délégation consultative auprès de l'Office fédéral de l'économie électrique s'est réunie 3 fois. Elle a examiné les restrictions prévues par les autorités compétentes et leur exécution pratique, et conféré au sujet de l'utilisation la plus rationnelle des sources d'énergie disponibles pour ravitailler équitablement toutes les régions du pays. Pour succéder à M. W. Pfister, décédé, le Comité a désigné M. Ch. Aeschimann, Olten, comme membre de la délégation.

Délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'USIE. M. R. Gasser, directeur du Service de l'électricité et des eaux de Coire, a succédé à M. W. Pfister, décédé, comme membre et en même temps comme président de cette délégation.

La fraction de l'UCS de la Commission paritaire pour les lampes à incandescence, dont font partie MM. J. Pronier (président) et A. Troendle, a repris son effectif normal de trois membres en s'ajoutant M. Ch. Savoie, Berne. Elle a été chargée par le Comité de l'étude de questions techniques concernant différents types de lampes et les conditions auxquelles ils doivent satisfaire.

15. Secrétariat

La situation générale, encore loin d'être consolidée, ainsi que la complication croissante des relations économiques, ont augmenté les tâches de notre Union. Il en est résulté un surcroît de travail pour notre secrétariat, qui s'en est acquitté cependant sans augmentation de personnel. Celui-ci a été mis à contribution pour exécuter les décisions du Comité et des commissions, comme aussi pour collaborer activement à leurs travaux. Le secrétariat est appelé en outre à donner des renseignements et des conseils aux membres de l'Union dans les divers domaines intéressant les entreprises d'électricité. Le fait que nos membres s'adressent fréquemment au secrétariat dans les questions les plus diverses est réjouissant et prouve la confiance qu'ils ont en notre Union. Les relations suivies avec les instances officielles ont sérieusement accaparé le secrétariat, mais elles lui ont facilité en même temps l'exécution de plusieurs de ses tâches.

Comme les années précédentes, notre secrétariat a collaboré pendant le dernier trimestre à l'exécution des mesures de restriction édictées par l'Office

fédéral de l'économie électrique en raison de la pénurie d'énergie. Le secrétaire eut de nouveau la direction du groupe «Production thermique d'énergie et pompes à chaleur» à l'Office fédéral de l'économie électrique.

Notre secrétariat s'est occupé en détail de questions tarifaires. En relation avec les études de la commission des tarifs et de ses sous-commissions et groupes de travail, il a poursuivi les travaux de l'année précédente et rédigé plusieurs rapports. Il a conseillé nos membres dans des cas concrets de prix et de tarifs et leur a donné les instructions nécessaires pour la mise au point de nouveaux tarifs. En outre, ses services furent requis maintes fois pour l'établissement de contrats de livraison d'énergie. Sa documentation très complète et son expérience sont à la disposition de nos membres dans toutes les questions tarifaires. La collection de tarifs de l'Union est soigneusement tenue à jour, pour servir de base indispensable à la conduite de nombreuses recherches. Nous prions nos membres de communiquer au secrétariat les modifications intervenues dans leurs tarifs.

Le secrétariat a voué toute son attention au développement de la production et de la consommation d'énergie électrique. Les travaux statistiques qu'il poursuit, notamment sur la consommation d'énergie dans les ménages et les métiers, complètent la statistique officielle dressée par l'Office fédéral de l'économie électrique en collaboration avec l'UCS.

Le secrétariat s'est occupé aussi de questions d'assurance, concernant surtout l'assurance-accidents, l'assurance-responsabilité civile et l'assurance-incendie. Le contrat de faveur sur l'assurance-bris de machines, conclu fin 1947, a commencé à manifester ses effets, en ce sens qu'un grand nombre d'entreprises d'électricité ont été rendues attentives à ce genre d'assurance et à ses avantages.

A propos des questions de personnel, le secrétariat fut appelé à fournir des renseignements dans des rapports et des entretiens, sur le règlement pratique des conditions d'engagement, ainsi que sur des questions de salaires, de prévoyance et de droit.

Les consultations du secrétariat en matière juridique portèrent sur des questions fiscales de toute nature, des questions de droits d'eau et de concessions, sur le règlement de la répartition des frais selon la loi sur les installations électriques ou la loi sur la navigation aérienne, les expropriations, les droits de passage, les autorisations d'installations et les questions de responsabilité civile. Des litiges apparemment insignifiants peuvent être parfois d'un grand intérêt général pour les entreprises d'électricité. Nous conseillons à nos membres de s'adresser au secrétariat avant de s'engager devant les tribunaux. Une telle prise de contact peut être dans l'intérêt même de l'entreprise, car la connaissance

de nombreux cas analogues peut éventuellement permettre au secrétariat d'indiquer la voie vers un arrangement amiable, ou vers la procédure à suivre.

Nous tenons à exprimer ici à nos membres nos vifs remerciements pour les renseignements et indications qu'ils ont bien voulu nous fournir en réponse à nos enquêtes. Nous devrons encore souvent faire appel à leur collaboration bénévole, pour rassembler une documentation sûre, indispensable aux études que nous devons entreprendre dans l'intérêt de tous.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons poursuivi et étendu nos relations épistolaires et personnelles avec des organisations similaires à l'étranger. L'échange d'expériences avec des personnalités dirigeantes et des spécialistes d'entreprises d'électricité étrangères, sur des questions pratiques et d'actualité de l'économie électrique et du domaine des tarifs, fut très précieux pour nous.

16. Organisations affiliées

Caisse de Pensions des Centrales suisses d'électricité.

Le rapport de gestion de cette Caisse pour l'exercice 1947/48 a paru au Bulletin ASE 1948, n° 19.

Caisse de compensation AVS des Centrales suisses d'électricité.

La Caisse a remis séparément à ses membres son rapport de gestion pour 1948, première année de son existence. Elle a encaissé pour Fr. 2 752 573.90 de contributions, versé pour Fr. 208 896.— d'allocations pour pertes de salaires et Fr. 3043.45 en rentes AVS. Un surplus de Fr. 2 540 634.45 est allé à l'Office central de compensation.

Le règlement de la Caisse AVS, adopté par le Comité de l'UCS, a été reconnu conforme aux prescriptions légales par l'Office fédéral des assurances sociales.

Le Comité de l'UCS a désigné comme membres du Comité de la Caisse MM. Schmidt (président), Frymann, Leuch, Mercanton, Schaad et Seiler.

Le 22 novembre 1948, l'Office fédéral pour les assurances sociales a pu déclarer dissoute la Caisse de compensation militaire des Centrales suisses d'électricité, une fois remplies toutes les formalités, et donner décharge à l'UCS. La fortune entière de cette Caisse, d'un montant de Fr. 16 010.85, a été versée à la nouvelle Caisse AVS.

Comité national de la Conférence mondiale de l'énergie.

Notre Union était représentée à l'assemblée ordinaire du 25 mai 1948, comme à la réunion extraordinaire du 1^{er} décembre 1948. A la première, le professeur P. Scherrer a fait une communication sur l'évolution la plus récente de la physique nucléaire, en particulier sur les «mésons». A l'as-

semblée extraordinaire, on a adopté entre autres le programme de travail du Comité pour les questions d'énergie, rattaché au Comité national, lequel a entrepris son travail le jour même.

Comité national suisse des grands barrages.

L'assemblée constitutive de ce nouveau comité indépendant, issu de la commission suisse pour les barrages du comité national de la Conférence mondiale de l'énergie, s'est réunie le 10 décembre 1948. Etant donné l'importance des barrages pour notre économie électrique, notre Union entrera dans ce Comité. C'est pourquoi elle s'est fait représenter à l'assemblée constitutive.

Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique.

L'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique (UIPD) a été très active en 1948. Le «Comité de Direction», dont font partie MM. H. Frymann et le professeur P. Joye comme représentants de l'UCS et M. R. A. Schmidt comme membre permanent, a tenu 3 séances, dont l'une à Montreux, sur l'invitation de l'Energie de l'Ouest-Suisse et de notre Union. Il s'est occupé entre autres de la préparation du congrès international prévu à Bruxelles du 19 au 24 septembre 1949. Les «Comités d'Etudes», dans lesquels la Suisse est représentée par MM. Ch. Aeschimann, Olten, professeur P. Joye, Fribourg, M. Roesgen, Genève, R. A. Schmidt, Lausanne, H. Wüger, Zurich et W. L. Fröelich, Zurich, sont tous entrés en activité en 1948.

La publication trimestrielle de l'UIPD «Circulaire périodique», donne une intéressante vue d'ensemble des événements les plus importants dans le domaine de l'économie électrique de tous les pays. Elle est complétée par une statistique internationale de la production et de la consommation d'énergie électrique, paraissant une fois par an.

Commission économique européenne (ECE).

Le «Comité de l'Energie Electrique» institué par cette commission a tenu une séance à Genève fin 1948, dans laquelle il s'est occupé principalement de questions touchant la production d'énergie et l'interconnexion internationale des réseaux.

Commission pour l'établissement de normes pour l'évaluation de l'énergie d'hiver.

Cette commission de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, qui comprend aussi des représentants des offices fédéraux et de notre Union (M. S. Bitterli, Langenthal), a poursuivi ses travaux en 1948, pour les achever en 1949.

Commission pour l'énergie atomique.

A côté de la commission fédérale pour l'étude de l'atome, il a été créé une commission industrielle

pour l'énergie atomique, constituée de quatre représentants de la Société suisse des constructeurs de machines, de deux représentants de l'Association suisse des électriciens et de deux représentants de notre Union. Les représentants de l'UCS sont MM. A. Engler, Baden et H. Leuch, St-Gall.

17. Manifestations

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le samedi 4 septembre 1948 à Coire et fut purement administrative. Nous tenons à exprimer, ici également, nos plus vifs remerciements au Service de l'électricité et des eaux de la Ville de Coire, entreprise invitante, et tout spécialement à son directeur, M. Gasser, pour la préparation parfaite de cette assemblée, réussie en tous points. A l'issue de l'assemblée générale, M. Gasser a donné une conférence des plus intéressante sur l'aménagement des forces hydrauliques de la Plessur. On trouvera le procès-verbal de l'assemblée générale et le compte-rendu général au Bull. ASE 1948, n° 26. Le dimanche, les participants eurent l'occasion de visiter les usines de la ville de Coire, ainsi que les chantiers des usines en construction de Julia-Tiefenkastel et de Rabiusa-Realta.

La fête des jubilaires s'est déroulée à Biel le 22 mai 1948. 51 vétérans avec 40 années et 157 jubilaires avec 25 années de service dans la même entreprise reçurent les félicitations de l'UCS, avec un souvenir ou le diplôme traditionnel. Il y eut quelque 320 participants. Les Forces Motrices Bernoises et le Service de l'électricité de la Ville de Biel avaient tout fait pour la pleine réussite de cette manifestation. Que MM. les directeurs Marty et Flury, ainsi que M. Vogel, chef d'exploitation, veuillent trouver ici l'expression de la gratitude de tous pour la peine qu'ils se sont donnée. Le compte-rendu détaillé a paru au Bull. ASE 1948, n° 21.

Après une longue interruption, notre Union a repris la tradition des assemblées internes de discussion sur des questions d'exploitation. La première eut lieu le 16 septembre 1948 et fut consacrée à l'aménagement des réseaux à basse tension. La participation nombreuse a prouvé que de telles assemblées répondent à un besoin des exploitants; elle a engagé le Comité à en prévoir de semblables ces prochaines années. La préparation et l'exécution de ces assemblées, consacrées à des questions pratiques d'exploitation, est confiée à une petite commission constituée ad hoc, comprenant MM. Wüger, Zurich, Roesgen, Genève et Schaad, Interlaken.

Il convient de mentionner enfin l'assemblée tenue à Soleure le 22 janvier 1948 à propos des indemnités pour droits de passage. Nos membres ont été informés du résultat de cette discussion par voie de circulaire.

Nos rapports avec les milieux officiels et les autorités fédérales ont été comme toujours fréquents et courtois.

Nous avons entretenu les relations les plus cordiales avec l'ASE et les autres associations amies: l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, l'Electrodiffusion, l'*«Ofel»*, l'Union suisse des installateurs-électriciens et l'Office suisse d'éclairage. Notre Union s'est efforcée, dans la mesure du possible, de répondre aux invitations et de participer aux conférences et autres manifestations de ces organismes, ainsi que de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, de l'Union suisse des consommateurs d'énergie, de l'Union des entreprises suisses de transport, de l'Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur, de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national et d'autres, avec lesquels nous sommes également dans les meilleurs termes. De son côté, l'UCS les a invités à prendre part à ses propres manifestations. Mentionnons en particulier l'assemblée annuelle de

l'Union suisse des consommateurs d'énergie, le 18 mars 1948, à laquelle M. Lorétan de Lausanne a fait une conférence remarquable sur «Le projet de la Grande Dixence dans le cadre du ravitaillement en énergie de la Suisse», qui donna, avec les contributions de la discussion sur d'autres projets, une image imposante de l'aménagement futur des forces hydrauliques valaisannes; enfin l'assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, le 18 septembre 1948, avec une conférence de M. le professeur Rappard sur l'*«Evolution constitutionnelle et politico-économique en Suisse de 1848 à 1948»*.

Le compte 1948 et le bilan au 31 décembre 1948 figurent à la fin de ce rapport.

Zurich, le 12 juillet 1949.

Pour le Comité de l'UCS

Le président:	Le secrétaire:
<i>H. Frymann</i>	<i>Dr. W. L. Frölich</i>

U C S

Compte de l'année 1948 et budget pour l'année 1950

	Pos.	Budget 1948 fr.	Compte 1948 fr.	Budget 1949 fr.	Budget 1950 fr.
Recettes					
Cotisations des membres	1	170 000	174 700.—	207 000	211 000
Intérêts	2	10 000	9 330.48	10 000	9 000
Contribution de la Section des achats					
a) pour buts généraux	3	30 000	30 000.—	30 000	30 000
b) pour la gestion des affaires du Secrétariat		20 000	30 000.—	30 000	30 000
Autres recettes	4	25 000	40 582.35	10 000	35 000
Excédent des dépenses	5	—	34 227.24	—	—
		255 000	318 840.07	287 000	315 000
Dépenses					
Frais du Secrétariat	6	110 000	123 415.15	130 000	140 000
Contribution à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	7	81 000	99 134.—	88 000	96 000
Cotisations à d'autres associations	8	12 000	11 445.15	12 000	13 000
Contrat avec l'Association suisse pour l'aménagement des eaux et subventions pour information	9	20 000	52 500.—	20 000	20 000
Versements divers	10	2 000	500.—	2 000	4 000
Impôts	11	2 000	1 204.80	2 000	2 000
Comité, commissions, Assemblée générale, Fête des Jubilaires et divers et imprévus	12	28 000	30 640.97	33 000	40 000
		255 000	318 840.07	287 000	315 000

Bilan au 31 décembre 1948

<i>Actif</i>	fr.	<i>Passif</i>	fr.
Valeurs	247 378.—	Capital	180 000.—
Débiteurs	101 503.15	Fonds de réserve	85 000.—
Banque:		Réserve pour buts spéciaux de l'UCS	32 006.08
a) Carnets de dépôts	18 641.75	Créditeurs	114 346.74
b) Compte-courant	5 403.50		
Caisse	24 045.25		
Compte de chèques postaux	1 983.19		
Solde	2 215.99		
	34 227.24		
	411 352.82		411 352.82

Rapport de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1948

La Section des achats de l'UCS (SA) a poursuivi son activité, en 1948, dans le cadre usuel. Elle a pu procurer aux centrales, à des conditions intéressantes, nombre de matériaux dont elles avaient besoin, et conclure des accords à l'avantage des membres de l'UCS.

Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernier rapport, nous avions réussi, au cours du dernier trimestre 1947, à nous entendre avec nos fournisseurs pour la fourniture du mazout nécessaire au cas où les groupes thermiques auraient dû marcher pendant les premiers mois de l'année. Toutefois la consommation de mazout étant tombée brusquement par suite des abondantes précipitations de la fin de l'année 1947 et de l'accroissement de la production hydraulique qui s'ensuivit, il ne fut pas nécessaire de recourir à ces ententes, desquelles ne découlait d'ailleurs pour nous aucune obligation de prendre. Par contre, ces contrats purent jouer lorsqu'il s'agit de remplir de nouveau les citernes au printemps.

Tirant parti des expériences des années précédentes, la SA se mit déjà au début de l'été en relation avec les importateurs, afin d'assurer l'approvisionnement en mazout pour l'hiver 1948/49. Un contrat passé en été portait sur une quantité qui, selon toute probabilité, devait suffire jusqu'à la fin de l'année. Par suite de la hausse intervenue sur le marché mondial du mazout et d'une augmentation du fret, les prix s'étaient raffermis. Cependant, les conditions obtenues de nos fournisseurs étaient encore très favorables. La sécheresse qui sévit en septembre et se prolongea ensuite, exigea la mise en marche d'une partie des installations thermiques déjà au début de l'automne. A partir du 18 octobre 1948, pratiquement tous les groupes thermiques marchèrent à pleine charge, la plupart 16 heures et plus par jour, nécessité confirmée par une ordonnance officielle. La production thermique dut être maintenue à ce rythme forcé durant tout l'hiver. Pour assurer la continuité des fournitures de mazout nécessaires, nous dûmes passer de nouveaux contrats avec les importateurs. Grâce aux stocks considérables de ces derniers et aux mesures qu'ils prirent en matière de transports, les livraisons de

mazout purent se dérouler tout l'hiver sans accroc, conformément aux programmes établis.

Depuis le 1^{er} mars 1947, l'huile pour moteurs Diesel est frappée d'un droit d'entrée élevé dont les centrales ont été libérées pour le combustible destiné à la production d'électricité dans les groupes thermiques de secours. Cependant, cette libération était liée à une procédure de ristourne très compliquée, qui provoquait non seulement de forts inconvénients, mais un renchérissement effectif du mazout. En outre, elle exigeait, pendant toute la durée des livraisons des mouvements de fonds très importants et parfaitement inutiles. De nouveaux pourparlers avec l'Administration des douanes aboutirent, au début de septembre 1948, à une solution plus raisonnable. Depuis lors, le dédouanement du mazout destiné au service des groupes thermiques des entreprises électriques s'effectue au bas taux, sur la base de «bulletins de transit». La SA procède aux formalités de cette procédure simplifiée, de sorte que les centrales en sont déchargées lors de leurs achats de mazout.

Une bonne partie du lubrifiant nécessaire pour l'exploitation des groupes thermiques a été fournie aux centrales par l'intermédiaire de la SA.

En 1948, on a de nouveau pu obtenir de l'huile pour transformateurs d'excellente qualité; l'offre était abondante. Les quantités commandées à la SA furent cependant légèrement inférieures à celles de 1947.

Quant aux isolateurs de lignes aériennes, il était encore difficile d'obtenir certains types en quantités suffisantes sur le marché en 1948. Nous avons réussi à procurer à nos membres, par l'intermédiaire d'importateurs suisses, plusieurs types demandés d'isolateurs à haute et à basse tension. Les transactions furent importantes, les délais de livraison relativement courts et les prix avantageux.

En automne, nous conclûmes un marché pour une quantité restreinte de fil de cuivre nu et de produits de cuivre mi-fabriqués.

Les achats effectués sous le régime des conventions passées par la SA avec les fabricants de fils isolés, de câbles isolés au caoutchouc et de tubes

isolants armés ont atteint un volume respectable en 1948.

Les relations avec les maisons auxquelles la SA est liée par des contrats, ainsi qu'avec tous les autres fournisseurs, furent agréables et correctes. La SA a poursuivi, en 1948 également, ses pourparlers avec différents fournisseurs, en vue de l'extension de contrats existants ou de la création de nouvelles conventions.

Les stocks de matériel devenu superflu dont disposent les centrales ont fortement diminué, probablement par suite de ventes directes. La SA se tient toujours à disposition pour aider dans la mesure du possible à liquider ces stocks.

Le bureau, composé de 3 membres, qui exerce la surveillance générale de la gérance de la SA, s'est

réuni 3 fois en 1948. Pour succéder à M. Pfister, trop tôt décédé, le Comité de l'UCS a nommé M. Marty, membre du bureau. M. Pfister présidait le bureau; les services qu'il a rendus à l'UCS en cette qualité resteront inoubliables. Le bureau se compose maintenant de MM. Pronier, qui en a repris la présidence, Marty et Schaad.

Le résultat de l'exercice 1948 est satisfaisant; les détails ressortent du compte d'exploitation de la SA.

Zurich, le 12 juillet 1949.

Pour le Comité de l'UCS

Le Président: Le Secrétaire:
H. Frymann Dr. W. L. Froelich

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1948 et budget pour l'année 1950

<i>Recettes</i>	<i>Pos.</i>	<i>Budget 1948 fr.</i>	<i>Compte 1948 fr.</i>	<i>Budget 1949 fr.</i>	<i>Budget 1950 fr.</i>
Solde de l'exercice précédent	1	—	2 246.34	—	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel électrique	2	54 000	82 713.—	68 000	75 000
Intérêts	3	5 000	3 484.90	5 000	3 000
Recettes diverses	4	—	4 920.40	—	—
		59 000	93 364.64	73 000	78 000
<i>Dépenses</i>					
Indemnité pour la gestion des affaires					
a) au Secrétariat de l'UCS	5	20 000	30 000.—	30 000	30 000
b) à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	6	6 000	8 000.—	7 000	8 000
Taxes pour essais des matériaux	7	500	30.90	500	500
Contribution à l'UCS pour buts généraux	8	30 000	30 000.—	30 000	30 000
Impôts	9	1 500	2 007.35	2 500	2 000
Fonds de compensation et réserve	10	—	—	—	6 500
Divers et imprévus	11	1 000	723.20	3 000	1 000
Excédent des recettes	12	—	22 603.19	—	—
		59 000	93 364.64	73 000	78 000

Bilan au 31 décembre 1948

<i>Actif</i>	<i>fr.</i>	<i>Passif</i>	<i>fr.</i>
Valeurs	81 100.—	Fonds de compensation	106 000.—
Carnet de dépôt	4 531.—	Fonds de réserve	25 000.—
Banque	303 612.85	Créditeurs	1 583 793.75
Compte de chèques postaux	138 662.34	Solde	22 603.19
Caisse	1 557.85		
Débiteurs	1 207 932.90		1 737 396.94
	1 737 396.94		1 737 396.94

Propositions du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale (ordinaire) du 1^{er} octobre 1949 à Lausanne

**N° 2: Procès-verbal de la 57^e Assemblée générale ordinaire
du 4 septembre 1948 à Coire**

Le procès-verbal (Bull. ASE 1948, n° 26, p. 895...898) est approuvé.

**N° 3: Rapports du Comité et de la Section des achats de
l'UCS sur l'exercice 1948**

Le rapport du Comité (p. 703¹⁾) et celui de la Section des achats (p. 716) sont approuvés.

N° 4: Comptes de l'UCS pour 1948

a) Le compte de l'UCS pour 1948 (p. 715) et le bilan au 31 décembre 1948 (p. 716) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des dépenses de fr. 34 227.24 est couvert comme suit:

fr. 17 000.— du compte de la SA
fr. 5 000.— du fonds de réserve de l'UCS
fr. 2 000.— de la réserve pour tâches spéciales de l'UCS
fr. 10 227.24 report à compte nouveau

N° 5: Comptes de la Section des achats pour 1948

a) Le compte de la Section des achats pour 1948 (p. 717) et le bilan au 31 décembre 1948 (p. 717) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des recettes sera réparti comme suit:

fr. 17 000.— amortissement partiel de l'excédent des dépenses de l'UCS
fr. 4 000.— versement au fonds de compensation
fr. 1 603.19 report à compte nouveau

fr. 22 603.19

N° 6: Cotisations des membres pour 1950

Les cotisations des membres pour l'année 1950 sont fixées comme suit:

¹⁾ Les pages indiquées entre parenthèses se rapportent au présent numéro du Bulletin.

Nombre de voix	Capital investi		Cotisation fr.
	fr.	fr.	
1		jusqu'à 100 000.—	60.—
2	100 001.—	" 300 000.—	120.—
3	300 001.—	" 600 000.—	180.—
4	600 001.—	" 1 000 000.—	300.—
5	1 000 001.—	" 3 000 000.—	540.—
6	3 000 001.—	" 6 000 000.—	840.—
7	6 000 001.—	" 10 000 000.—	1200.—
8	10 000 001.—	" 30 000 000.—	1800.—
9	30 000 001.—	" 60 000 000.—	2830.—
10	60 000 001.— et plus		4800.—

N° 7: Budget de l'UCS pour 1950

Le budget pour 1950 (p. 715) est approuvé.

N° 8: Budget de la Section des achats pour 1950

Le budget pour 1950 (p. 717) est approuvé.

N° 9: Rapport et compte de l'Administration commune

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte de l'Administration commune pour 1948 (p. 695) resp. (698), approuvés par la Commission d'administration.

N° 10: Budget de l'Administration commune pour 1950

L'assemblée générale prend connaissance du budget de l'Administration commune pour 1950 (p. 698), approuvé par la Commission d'administration.

N° 11: Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour 1948

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du CSE pour 1948 (p. 698), ainsi que du budget pour 1949 (p. 700).

N° 12: Nominations statutaires

a) MM. Gasser, Hugentobler et Leuch, dont les mandats triennaux sont expirés, sont rééligibles pour une nouvelle durée de 3 ans et prêts à accepter une réélection. Le Comité propose à l'assemblée générale de les réélire. Pour succéder à M. le Directeur Kähr, qui désire se retirer du Comité pour des raisons de santé, le Comité propose à l'unanimité M. Ch. Aeschimann, Directeur de l'Aar-Tessin S. A. pour l'Électricité, Olten.

b) Nomination de 2 contrôleurs et de 2 suppléants. MM. A. Meyer, Baden, et W. Rickenbach, Poschiavo, contrôleurs, et H. Jäcklin, Berne, et M. Ducrey, Sion, suppléants, sont prêts à accepter une réélection; nous proposons de confirmer ces Messieurs dans leurs fonctions.

Rapport et proposition des contrôleurs des comptes de l'UCS à l'Assemblée générale de 1949

Le rapport et la proposition des contrôleurs des comptes de l'UCS seront publiés dans le prochain numéro du Bulletin.